ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de 4 000 postes d’enseignants

Question au Gouvernement n° 146

Texte de la question

SUPPRESSION DE 4 000 POSTES D’ENSEIGNANTS

Mme la présidente . La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu . En l'absence de la ministre de l'éducation nationale, j'adresserai ma question au Premier ministre. Si un jour, comme je l'espère et l'y invite, il se rend dans ma ville de Saint-Denis, il pourra lire au fronton d'une école cette phrase gravée dans la pierre : « De l'instruction naît la grandeur des nations. »

M. Pierre Cordier . De qui est-ce ?

M. Stéphane Peu . Que s’est-il passé pour que la France se retrouve le mauvais élève de l’OCDE, avec les effectifs par classe les plus élevés et les professeurs les moins bien payés ? Comment comprendre, au vu de ce terrible constat, que le budget prévoie la suppression de 4 000 postes d’enseignants, dont plus de 3 000 dans le premier degré, le niveau le plus déterminant pour l'avenir des élèves et où, par rapport aux autres pays, nous accusons le plus grand retard ? La baisse démographique invoquée par le ministère de l'éducation nationale devrait au contraire nous fournir l'occasion de nous remettre à niveau *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS)*, de sortir l’école de la crise dans laquelle elle s’enfonce, afin de combattre l’assignation sociale et de donner à nos enfants, d’où qu’ils viennent, où qu’ils vivent, les mêmes chances de s’émanciper, de devenir des citoyens à part entière. Cette ambition républicaine ne représente pas une charge mais un investissement pour l'avenir.

Ma question sera simple : la semaine dernière les députés ont voté le rétablissement des 4 000 postes que vous comptiez supprimer. Vous engagez-vous devant la représentation nationale à respecter ce vote et à renoncer à ces suppressions jusqu’au terme du parcours législatif du projet de loi de finances ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel.

M. Alexandre Portier, *ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel .* Je n'ignore pas votre engagement : nous faisions encore partie, il y a quelques semaines, de la même commission et nous connaissons mutuellement nos valeurs s'agissant de l'école. Je vous remercie d'autant plus de votre question qu'elle nous permettra de réaffirmer des éléments importants.

Le Premier ministre l'a dit, l'école, au sein de notre action, constituera une priorité ; c'est pourquoi nous vous proposons de lui accorder un budget de 63 milliards d'euros, le plus élevé de son histoire. Tout n'est pas parfait, tout reste même perfectible, mais en ce moment où les contraintes budgétaires sont lourdes et où la démographie scolaire baisse, vous l'avez rappelé, il s'agit d'un choix budgétaire fort pour soutenir cette école à laquelle nous croyons tous. Nous pourrons ainsi accomplir davantage, notamment diminuer les effectifs moyens

par classe, agir en faveur du handicap – 2 500 emplois, dont 500 postes d'enseignants, seront créés dans ce but – et des lycées professionnels, auxquels vous connaissez mon attachement.

Dans les jours à venir, le débat budgétaire donnera à chacun l'occasion d'exprimer ce qu'il souhaite pour notre école : les parlementaires pourront proposer des évolutions, manifester leur volonté par leurs votes, et j'ai hâte que nous puissions en parler tous ensemble.

M. Pierre Cordier . Je vous mettrais dix-huit sur vingt, monsieur le ministre !

M. André Chassaigne . Ne nous prenez pas pour des perdreaux de l'année !

Données clés

Auteur : M. Stéphane Peu
Circonscription : Seine-Saint-Denis (2e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 146
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Réussite scolaire et enseignement professionnel
Ministère attributaire : Réussite scolaire et enseignement professionnel

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 2024
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 novembre 2024